

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAC-DELAGE
TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA MAIRIE LE 11 DÉCEMBRE 2018 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Jacinthe Marcoux, conseiller au siège n°1
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2 et maire suppléant
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Josée Desmeules, directrice générale

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Guy Rochette, maire

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Alexandre Morin qui agit à titre de maire suppléant.

ORDRE DU JOUR :

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 novembre 2017;
- 1.4 Adoption du règlement numéro G-2017-03 fixant les modalités de publication des avis publics;
- 1.5 Avis de motion du règlement G-2017-04 concernant le traitement des élus municipaux;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.2.1 Comptes à payer
 - 2.2.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Avis de motion du règlement F-2018-01 concernant le règlement établissant la taxation et les compensations ainsi que le coût des services pour l'année 2018;
- 2.3 Demande de financement pour le fonctionnement et la réalisation des mandats de l'Organisme des Bassins Versants (OBV);
- 2.4 **Entente d'utilisation de l'écocentre de la Ville de Québec pour 2018; (ajout)**
- 2.5 **Adoption des chèques non autorisés en 2017; (ajout)**

3. DIRECTION GÉNÉRALE

3.1 Aucun

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 Achat d'un garage de toile pour sable et sel et abrasif;

4.2 Achat d'un système d'avertisseur station de pompage eaux usées;

4.3 Colmatage réseau d'aqueduc sur Garde-Ligne; (retrait)

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Renouvellement de l'entente pour la carte de membre entre l'APPEL et la Ville pour l'utilisation des sentiers du Marais du Nord;

5.2 Renouvellement de l'entente tarifaire pour la carte de membre entre le Parc de la Jacques-Cartier et la Ville de Lac-Delage;

5.3 Renouvellement de l'entente pour la carte de membre entre E47 Éco Sentiers et la Ville de Lac-Delage pour l'utilisation des sentiers de raquette et de Fatbike;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Avis de motion de l'adoption du premier projet de règlement U-2017-05 modifiant le règlement de zonage no. U-2012-02 pour :

1. Permettre l'implantation de maisons unifamiliales au lieu de maisons en rangées dans la zone 11-Hb,
2. De régulariser les marges latérales des constructions sur la rue des Crans pour prévoir l'épaisseur du revêtement des maisons afin de les rendre conformes au règlement de zonage;
3. De rendre conforme la façade des maisons en rangée dans la zone 18-Hb.

6.2 Demande pour la construction d'une résidence au 3009, avenue du Lac-Saint-Charles, assujettie au PIIA 2011-07

7. PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

7.1 Aucun

8. PERMIS ET INSPECTIONS

8.1 Aucun

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19H30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2017-141

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2017 en ajoutant les points suivants :

2.4 Entente d'utilisation de l'écocentre de la Ville de Québec pour 2018;

2.5 Adoption de chèques non autorisés en 2017;

Et le retrait du point 4.3 concernant le colmatage du réseau d'aqueduc

1.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution 2017-142

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 13 novembre 2017.

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné tel que déposé.

1.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO G-2017-03 FIXANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS;

Résolution 2017-143

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes lors de la séance régulière tenue le 13 novembre 2017 et la dispense de lecture selon les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil déclarant avoir reçu copie du projet de règlement, l'avoir lu et renonçant à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage désire se prévaloir de modalités de publication des avis publics de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi no.122 reconnaît le mode de diffusion par Internet et permet aux municipalités d'adopter un règlement pour fixer les modalités de publication des avis publics ;

En conséquence; il est :

Proposé par Jacinthe Marcoux,
appuyé par Christiane Gosselin,
et résolu

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Lac-Delage et il est par le présent règlement statué et ordonné, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

L'avis public doit être par écrit affiché à la vue de tous minimalement au bureau municipal et publié sur le site Internet de la municipalité.

ARTICLE 2

L'avis public doit demeurer affiché et publié aux endroits prévus à l'article 1 minimalement pendant sept (7) jours à dater du jour de son affichage et de sa publication, ce jour non compris.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

1.5 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT G-2017-04 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Jacinthe Marcoux, conseillère, pour l'adoption à une prochaine séance du règlement no. G-2017-04 concernant le traitement des élus municipaux. Les membres du conseil ont tous reçu copie du projet de règlement G-2017-04 tel que prescrit par la Loi.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2017-144

ATTENDU QUE les comptes à payer au 11 décembre 2017 totalisent un montant de 60 336,45 \$ et 9 673,73 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

IL EST PROPOSÉ par Jacinthe Marcoux,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 11 décembre 2017, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 11 décembre 2017 qui totalisent un montant de 67 830,46 \$.

2.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT F-2018-01 CONCERNANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LES COMPENSATIONS AINSI QUE LE COÛT DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018

Avis de motion est donné par Jonathan Baker, conseiller, pour l'adoption à une prochaine séance du règlement no. F-2018-01 concernant le règlement établissant la taxation et les compensations ainsi que le coût des services municipaux pour l'année 2018.

2.3 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA RÉALISATION DES MANDATS DE L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS

Résolution 2017-145

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme des Bassins Versants de la Capitale contribue à assurer la pérennité de la ressource en eau et de ces usages par le biais d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

Il EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution de 500 \$ pour le financer le fonctionnement et la réalisation des mandats de l'Organisme des Bassins Versants pour 2018.

QUE cette dépense soit prise à même le budget d'opération 2018.

2.4 ENTENTE D'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE DE LA VILLE DE QUÉBEC POUR 2018

Résolution 2017-146

CONSIDÉRANT QUE les coûts annuels en 2017 pour l'utilisation de l'écocentre de Stoneham sont trop élevés par rapport à l'utilisation;

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux d'être chargé à l'utilisation au lieu d'un prix fixe;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec offre cette possibilité;

Il EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Lac-Delage défraie les coûts de non-résidents pour ses citoyens qui désirent utiliser l'écocentre de la Ville de Québec à partir du 1^{er} janvier 2018;

QUE les coûts relativement à cette dépense soient pris à même le budget 2018.

2.5 ADOPTION DES CHÈQUES NON AUTORISÉS EN 2017

Résolution 2017-147

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la vérification intérimaire, notre vérificateur a constaté que certains numéros de chèques n'apparaissent pas sur les listes pour approbation au conseil;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une résolution pour approuver ces chèques;

CONSIDÉRANT QUE les chèques ont tous été émis et payés et présentés au conseil, mais non inclus dans le montant total autorisé par résolution;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une erreur du système informatique dans la façon de demander la liste et que cette situation a été corrigée;

Il EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des chèques présentés au conseil au montant de 200 533,09 \$ soit autorisée.

Que la liste détaillée des chèques fasse partie intégrante de la présente résolution.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 ACHAT D'UN GARAGE DE TOILE POUR SABLE ET ABRASIF

Résolution 2017-148

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acheter et de faire installer un garage de toile pour faciliter le chargement des abrasifs l'hiver pour le déneigement;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat et la pose d'un garage de toile à Gérard Bourbeau et Fils au montant de 1 227,76 \$ taxes incluses, pour une dépense totale ne dépassant pas 2 500 \$ taxes incluses en incluant la location de la pelle pour l'installation.

QUE cette dépense soit prise à même le budget d'opération 2017.

4.2 ACHAT D'UN SYSTÈME D'AVERTISSEUR STATION DE POMPAGE EAUX USÉES

Résolution 2017-149

CONSIDÉRANT QU'actuellement aucun système d'alarme électronique n'est installé pour la station de pompage d'eaux usées en cas de panne de courant ou de défektivité;

CONSIDÉRANT QU'un système d'alarme permet d'éviter des coûts importants en cas de panne de courant ou défektivité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certains équipements du panneau de contrôle en conséquence;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Christiane Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal alloue une somme ne dépassant pas 6 000 \$ plus taxes pour l'achat d'un système d'avertisseur à la station de pompage des eaux usées;

QUE cette somme soit prise à même le budget 2017.

4.3 HONORAIRE PROFESSIONNEL POUR COLMATAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR GRANDE-LIGNE

CE POINT EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE TARIFAIRE POUR LA CARTE DE MEMBRE ENTRE L'APEL ET LA VILLE POUR L'UTILISATION DES SENTIERS DES MARAIS DU NORD

Résolution 2017-150

CONSIDÉRANT QUE ce service permet à la population de bénéficier d'un tarif préférentiel parce que la Ville défraie une partie des coûts de la carte de membre;

CONSIDÉRANT que cela fût très apprécié par la population en 2017 et qu'il y a lieu de renouveler cette entente;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Jacinthe Marcoux,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal renouvelle l'entente avec l'APEL pour l'utilisation des sentiers des Marais du Nord pour les résidents du Lac-Delage.

5.2 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE TARIFAIRE POUR LA CARTE DE MEMBRE ENTRE LE PARC DE LA JACQUES-CARTIER ET LA VILLE DE LAC-DELAGE

Résolution 2017-151

CONSIDÉRANT QUE ce service permet à la population de bénéficier d'un tarif préférentiel parce que la Ville défraie une partie des coûts de la carte de membre;

CONSIDÉRANT que cela fût très apprécié par la population en 2017 et qu'il y a lieu de renouveler cette entente;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Jacinthe Marcoux,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal renouvelle l'entente avec la SEPAQ pour l'utilisation des sentiers au Parc de la Jacques-Cartier.

5.3 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE TARIFAIRE POUR LA CARTE DE MEMBRE ENTRE SENTIERS E47 ET LA VILLE DE LAC-DELAGE

Résolution 2017-152

CONSIDÉRANT QUE les Sentiers E47 ne peuvent plus offrir des rabais sur la carte de membre aux résidents de Lac-Delage;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2017 n'est plus valide pour 2018 et que le Conseil municipal désire défrayer 50% des coûts de la carte de membre à ses citoyens pour qu'ils puissent profiter des sentiers;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise de rembourser aux résidents du Lac-Delage sur preuve de paiement et de résidence 50 % des coûts de la carte de membre.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT U-2017-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. U-2012-02

Avis de motion est donné par Marc Boiteau, conseiller, pour l'adoption à une prochaine séance du premier projet de règlement U-2017-05 modifiant le règlement de zonage no. U-2012-02 pour :

- Permettre l'implantation de maisons unifamiliales au lieu de maisons en rangées dans la zone 11-Hb,
- De régulariser les marges latérales des constructions sur la rue des Crans pour prévoir l'épaisseur du revêtement des maisons afin de les rendre conforme au règlement de zonage dans les zones 11-HB et 18-HB;
- De rendre conforme la façade des maisons en rangée dans la zone 18-Hb.

6.2 DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE AU 3009 AVENUE DU LAC-SAINT-CHARLES, ASSUJETTIE AU PIIA 2011-07

Résolution 2017-153

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée par monsieur Francis Therrien pour une construction d'une résidence au 3009, avenue du Lac-Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QUE la propriété citée plus haut se situe dans la zone 16-Ha, celle-ci est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale U-2011-07 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement respecte les objectifs et critères du règlement U-2011-07;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte tous les autres règlements de la ville de Lac-Delage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la demande de construction du 3009, avenue du Lac, au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Boiteau, appuyé par Jacinthe Marcoux, et unanimement résolu:

QUE la demande de permis no. 2017-102 pour la construction de la résidence au du 3009, avenue du Lac-Saint-Charles, soit déclarée conforme au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

7. PROTECTION CONTRE L'INCENDIE
AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

8. PERMIS ET INSPECTIONS
AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

9. CORRESPONDANCE
Une liste de la correspondance reçue est transmise au conseil municipal.

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc Boiteau quitte la réunion à 20h05.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2017-154

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Jonathan Baker

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la présente assemblée à 20h10.

Alexandre Morin, maire suppléant

Josée Desmeules, directrice générale